



LE DOJO

PINS JUSTARET – VILLATE
Mairie
Place du Château
31860 PINS JUSTARET

Email: contact@dojopjustaretvillate.org
Site: www.dojopjustaretvillate.org

MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2018-2019

Les modalités d'inscription pour la prochaine saison 2018-2019 sont identiques à la saison précédente.

Pour une inscription aux cours de judo, Trois possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu le Samedi 1^{er} Septembre
- Vous présenter lors des permanences tenues au Dojo le Mercredi 5/09 de 16h à 19h, le Vendredi 7/09 de 18h à 19h, le Mercredi 12/09 de 17h à 19h

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**

A SAVOIR :

- Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou le questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile
- Règlement intérieur émargé
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence Acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les débutants le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo est exigé avant les 3 cours d'essais offerts par le club.